

Plusieurs activités existent dans les écarts :

- en rive de la RD 61, la tuilerie de la Bretèche fondée en 1894 fabrique toujours artisanalement des briques et des carreaux qu'elle cuit au bois. Le four et le séchoir sont inscrits monument historique depuis le 14 juin 1999,

- à Courtaudin en limite Sud un centre équestre est implanté dans la forêt.



#### 4.3.3 Caractéristiques architecturales dans les hameaux et les écarts

Dans les hameaux et les écarts, on retrouve une architecture typique du bâti ancien traditionnel :

- des bâtiments de faible hauteur (R et R + combles),
- de toitures en tuiles,
- des murs en briques,
- des entourages d'ouvertures en briques et quelques pierres de taille,
- des colombages.



## 4.4 Conclusion

Ligny-le-Ribault se caractérise par :

- ✓ Un centre ancien à l'urbanisation dense marquée par un front de rue continu.
- ✓ Des extensions anciennes avec une densité moins importante, une rupture de l'alignement bâti et la présence de constructions récentes dans les anciennes « dents creuses ».
- ✓ Un développement récent plus marqué au Nord/Ouest et Sud/Est avec quelques îlots non urbanisés présents dans les limites actuelles du bourg.
- ✓ Des écarts et quelques hameaux dispersés sur l'ensemble du territoire mais cependant plus nombreux en limite Nord et souvent dissimulés dans la forêt.

## 5. Le patrimoine historique et culturel

### 5.1. Le bâti remarquable

Avec plusieurs châteaux présents sur le territoire communal, Ligny-le-Ribault possède un patrimoine architectural de qualité.

- Château de Bon-Hôtel (19e siècle) inscrit **monument historique** depuis le 03/09/1991
- Château de la Cantée (18e et 19e siècle)
- Château de la Couvrée
- Château de la Frogerie (19e siècle)
- Château de la Bretèche
- Château de Vieux-Maisons (19e siècle)
- Château de la Cour (17e 18 e et 20e siècle)



Château de la Frogerie



Château de Bon-Hôtel inscrit monument historique



Château de la Bretèche



Château de la Cantée



Château de la Couvrée

### 5.2 Les sites archéologiques

**Attente de la DRAC, la liste de des sites archéologiques à annexer au présent PLU.** Rappelons toutefois que cette dernière n'est pas exhaustive dans la mesure où l'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique est naturellement appelé à s'enrichir à l'occasion de nouveaux travaux sur le territoire.

A ce titre, la loi du 27.09.1941 portant « régularisation des fouilles archéologiques » indique que les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la commune, lequel prévient le service archéologique de la DRAC Centre.

## 6. Les équipements

La commune de Ligny-le-Ribault possède plusieurs équipements publics implantés pour la plupart dans le bourg et dans les extensions anciennes.

### 6.1 Les équipements administratifs et sociaux

- Mairie
- Ateliers municipaux
- Agence postale
- Cabinet médical
- Déchetterie
- Caserne des pompiers
- Salle polyvalente
- Bibliothèque
- Maison des expositions

Elle dispose également de quelques logements locatifs :



### 6.2 Les équipements sportifs et éducatifs

- × 1 groupe scolaire
- × 1 terrain de football
- × 2 courts de tennis
- × 1 salle de gym



### 6.3 Les équipements scolaires et périscolaires

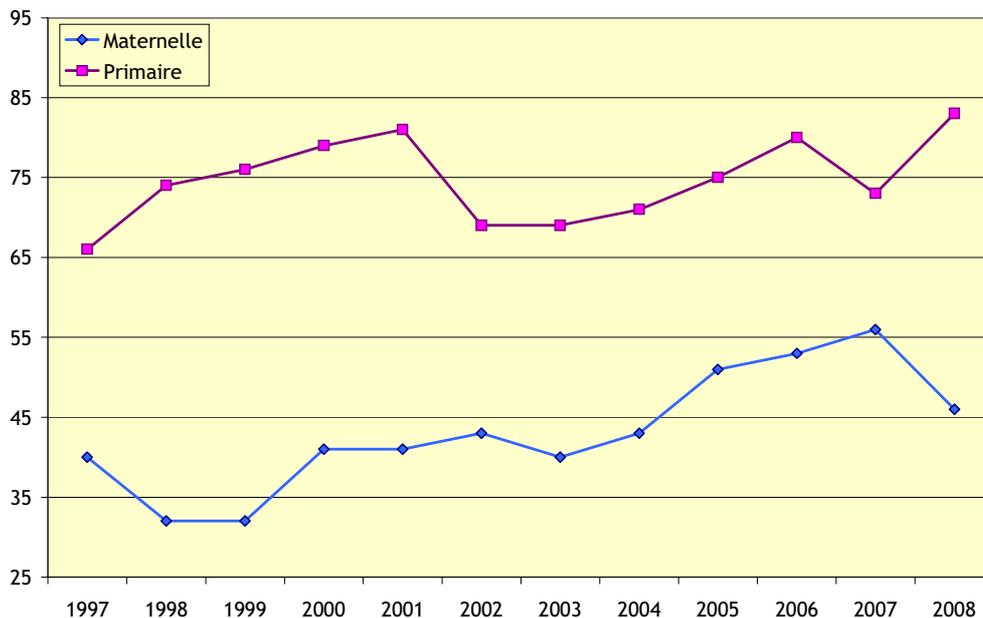
La commune de Ligny-le-Ribault possède un groupe scolaire (2 classes de maternelle et 4 classes de primaire). Un système de garderie périscolaire et une cantine sont également en service

Le nombre d'enfants scolarisés en maternelle a diminué entre 2007 et 2008. En revanche, les effectifs de l'école primaire ont augmenté. Cela s'explique par le passage des élèves de maternelle en classe supérieure et le non renouvellement des enfants en maternelle.



Depuis 2002, l'effectif global est en augmentation avec une croissance moyenne annuelle de 1,6%.

Pour le secondaire, les jeunes se rendent au Collège de la Ferté Saint-Aubin. Puis les élèves sont ensuite dirigés vers Orléans et son agglomération pour les lycées.



## II RESEAUX ET TRANSPORTS

### 1. Les réseaux

#### 1.1 L'eau potable

##### *1.1.1 Le prélèvement*

L'eau distribuée provient du forage réalisé en 1962 et situé au lieu-dit « les Hautes Courcelles ».

La capacité journalière initiale de pompage est de 900 à 940 m<sup>3</sup>.

Cet équipement a été modifié en 1993 et comprend 2 groupes immergés d'une capacité de 40 m<sup>3</sup>/h fonctionnant alternativement.

##### *1.1.2 Le stockage*

L'eau distribuée est stockée dans un château d'eau, situé à proximité du forage, d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>.

##### *1.1.3 Le réseau et la distribution*

L'alimentation en eau potable est gérée par la mairie de Ligny-le-Ribault.

Le réseau présente un schéma assez maillé au niveau du bourg avec des diamètres de canalisation compris entre 40 et 160mm. En dehors du bourg, le réseau est de type ramifié. Le lotissement de la Jumellerie est alimenté par le réseau de Jouy le Potier.

En 2003, la mairie comptait 590 abonnés pour une consommation annuelle de 72 262 m<sup>3</sup>.

##### *1.1.4 La qualité de l'eau*

L'article L.1321-1 du Code de la Santé Publique dispose que « [...] quiconque offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, [...] est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation ».

La potabilité des eaux doit donc être assurée par le respect des normes suivantes :

- × la qualité bactériologique (virus, bactéries, parasites, etc.),
- × la qualité physico-chimique : éléments chimiques indésirables ou toxiques (sels minéraux, nitrates, etc.),
- × la qualité organoleptique : l'eau doit être agréable à boire, claire, fraîche et sans odeur.

Les dernières analyses de l'ARS concluent à une eau conforme pour l'ensemble des paramètres. On observe toutefois une activité radioactive alpha relativement élevée.

#### 1.2 La défense incendie

LIGNY LE RIBAUT est caractérisée par la présence de nombreux poteaux incendie qui ne permettent pas une couverture satisfaisante du centre bourg ancien et de ses extensions (un poteau incendie seulement débite plus de 60 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar).

La couverture incendie présente de grosses lacunes dans les hameaux, les écarts bâtis, mais également dans le bourg, en extrémité de réseau.

#### 1.3 L'assainissement

##### *1.3.1 Le réseau d'eaux usées*

###### *1.3.1.1 Le réseau*

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement. Le réseau est essentiellement de type séparatif et 438 foyers sont raccordés actuellement.

Par ailleurs, le zonage d'assainissement approuvé le 26 février 2006 classait en assainissement collectif : le bourg, route de Beaugency, la Bretèche et route de Villeny. Le reste de la commune est classé en assainissement individuel dont le contrôle est géré par la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin.

### *1.3.1.2 Le traitement*

Il est assuré par une station d'épuration mise en service en 1981 située au Sud-Ouest du bourg, en rive droite du Cosson. Elle est de type boues activées et d'une capacité de 1000 équivalents-habitants (EH). Les effluents traités sont rejetés dans le Cosson.

Le fonctionnement de la station d'épuration n'est pas satisfaisant. La qualité de l'eau traitée ne respecte pas la norme de rejet et la qualité du milieu récepteur s'en trouve dégradée.

### *1.3.2 Le réseau d'eaux pluviales*

Les pentes assez marquées dans le bourg facilitent l'écoulement des eaux pluviales. Par ailleurs, l'habitat n'est pas très dense.

Il en résulte que le réseau pluvial est assez disparate et essentiellement composé de canalisations de petit diamètre (diamètre 300 mm).

Ces diverses canalisations se jettent dans le Cosson et dans le Patouillis ou dans les fossés effluents de ces cours d'eau.

## 1.4 Les réseaux divers

### *1.4.1 Réseau électrique*

Le réseau électrique est géré par ERDF.

### *1.4.2 Les ordures ménagères*

La Commune appartient au SIVOM de Beaugency qui organise la collecte et le traitement des ordures. La collecte est assurée de façon hebdomadaire par VEOLIA et leur traitement est réalisé par l'UTOM de Saran.

Une déchetterie existe sur la Commune.

Le tri sélectif est organisé à la fois par ramassage individuel et par points d'apport volontaire.

## **2. Les voies de communication et les transports**

Le territoire de Ligny-le-Ribault est traversé par la RD 15 selon un axe Nord-Est (Orléans) / Sud-Ouest (Villeny). Cette voie est classée route à grande circulation au niveau du bourg (entre la RD 19 et la RD 61).

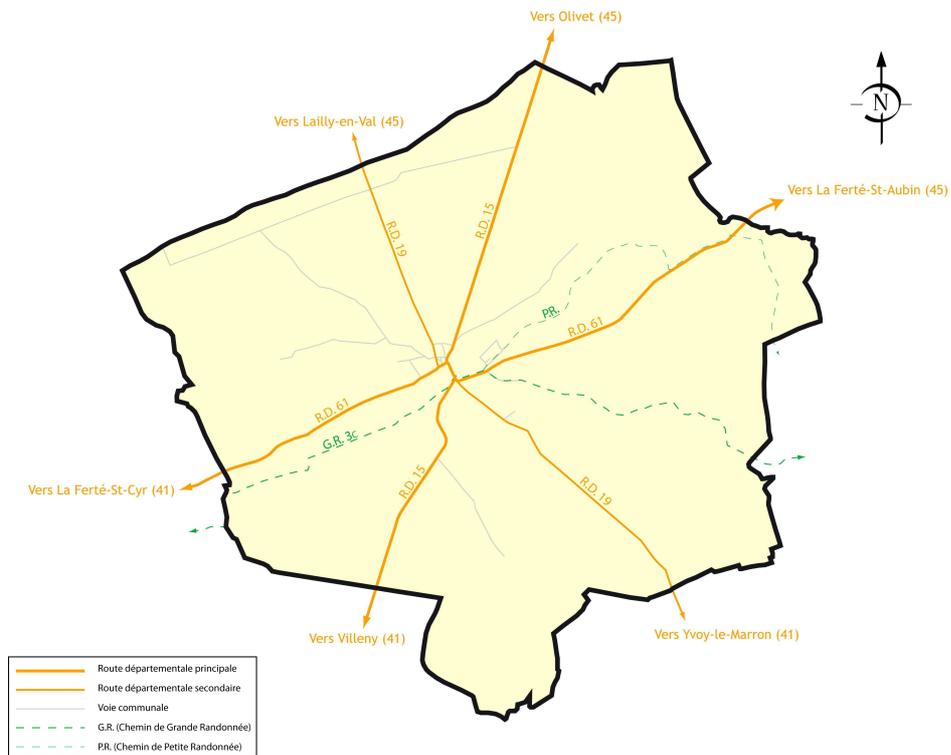
La RD 61 permet de rejoindre La Ferté-St-Aubin à l'Est et La Ferté-St-Cyr à l'Ouest. La RD 19 relie Lailly-en-Val au Nord et Yvoy-le-Marron au Sud-Est.

Le réseau viaire est distribué en étoile : toutes les voies convergent vers le bourg au centre de la commune. Un maillage de voiries communales (37 km environ) permet de desservir les hameaux et les écarts.

Le réseau de bus Ulys dessert chaque jour la Commune selon la fréquence suivante :

- Une ligne aller / retour.
- Deux lignes à la demande.

Enfin, le territoire est traversé par plusieurs chemins de randonnées (GR3c, PR des Chaises et PR de la Couvrée) qui permettent de découvrir le territoire de Ligny-le-Ribault.



### III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE COMMUNAL

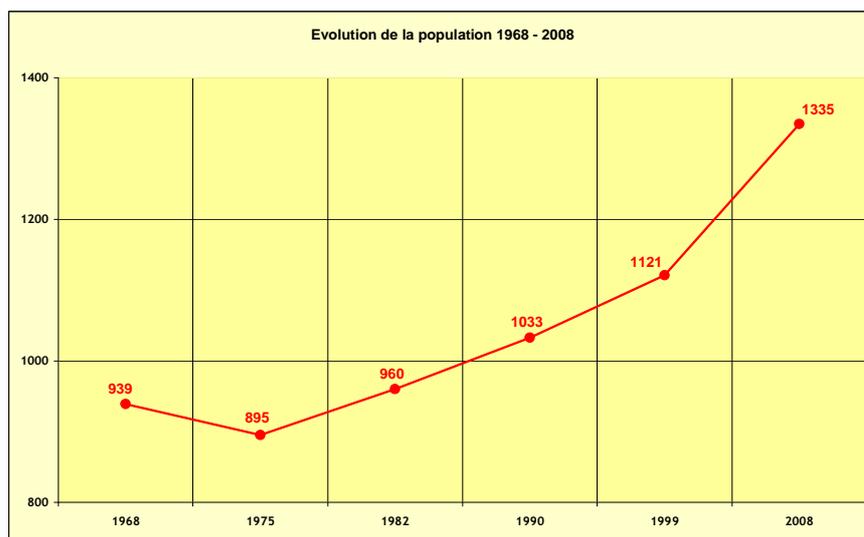
Les données Insee des recensements de 1999 et 2008 d'où sont tirées les informations ci-dessous expriment une tendance mais ne donnent en aucun cas une image précise de la situation actuelle. Leur interprétation doit donc être prudente mais ces chiffres restent les indicateurs les plus exhaustifs et les plus récents sur lequel le diagnostic territorial peut s'appuyer.

#### 1. La population

##### 1.1. L'évolution démographique depuis 1968

La commune de Ligny-le-Ribault comptait 1335 habitants en 2008 contre 1121 habitants en 1999.

On constate que la population de Ligny-le-Ribault connaît une croissance constante depuis 1975, croissance qui a tendance à s'accroître depuis 1999 (+2% par an en moyenne entre 1999 et 2008).



	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008
Taux de natalité (‰)	14,0	11,7	8,8	10,5	11,8
Taux de mortalité (‰)	11,8	13,3	13,2	8,8	9,2
Solde naturel - Taux annuel (%)	+0,2	-0,2	-0,4	+0,2	+0,3
Solde migratoire - Taux annuel (%)	-0,9	+1,2	+1,4	+0,7	+1,7
Taux de variation annuel total (%)	-0,7	+1,0	+0,9	+0,9	+2,0

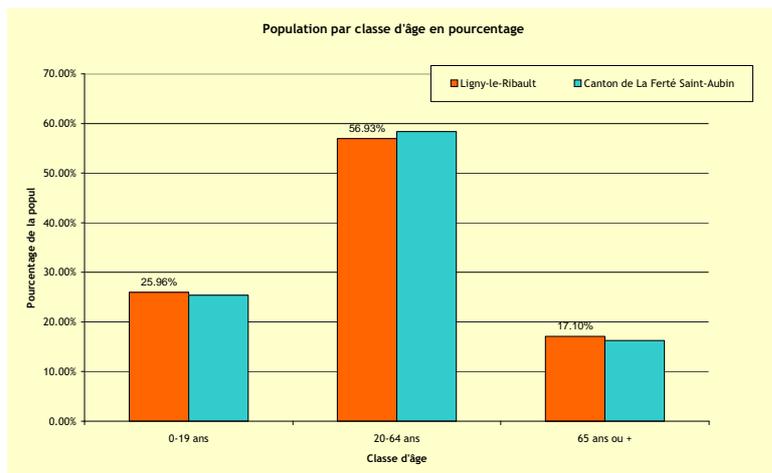
La croissance s'appuie à la fois sur :

- × Un solde migratoire qui est positif depuis 1975 démontrant la capacité du territoire à attirer une nouvelle population ;
- × Un solde naturel également positif et en augmentation ce qui démontre également la capacité du territoire à attirer de jeunes couples assurant le renouvellement de la population.

##### 1.2 Structure de la population par âge

La classe d'âge la plus représentée est celle des 20-64 ans (un peu moins de 57%) suivie par les 0-19 ans. Ainsi les classes d'âge les plus représentées à Ligny-le-Ribault sont les classes dites « actives » qui à priori sont celles susceptibles d'influer l'évolution du solde naturel. Elles dynamisent le territoire. Il est important de noter que les 0-19 ans représentent un quart de la population et sont plus nombreux que les plus de 65 ans. Ligny-le-Ribault possède donc une population jeune.

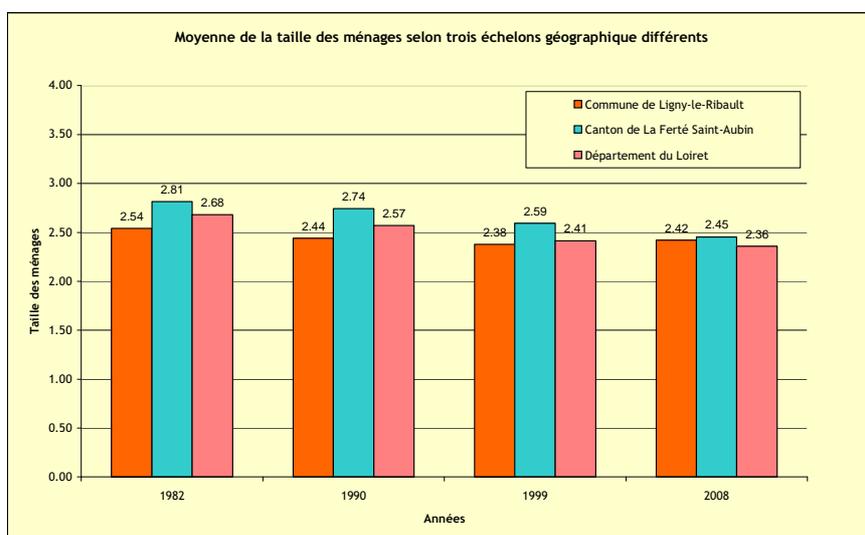
Ce constat est corroboré par l'indice de jeunesse supérieur à 1. L'indice de jeunesse représente le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Si ce rapport est supérieur à 1, la commune est « jeune » et peut assurer le renouvellement des générations. Dans le cas contraire, on conclut à un vieillissement de la population.



Dans la mesure où cet indice de jeunesse est de 1.2 à Ligny-le-Ribault et qu'il a beaucoup augmenté depuis 1999, on constate que la population locale se renouvelle très bien.

	1999	2008
Commune de Ligny-le-Ribault	0.8	1.2
Canton de la Ferté Saint-Aubin	1.3	1.1
Département du Loiret	1.2	1.2

### 1.3 Evolution du nombre et de la taille des ménages



La commune comptait 552 ménages en 2008 contre 471 en 1999. Ce nombre suit donc l'évolution de la croissance démographique et augmente.

La taille des ménages est de 2.4 personnes par ménage. Elle a augmenté depuis 1999 ce qui est contraire à la tendance nationale, départementale et cantonale. En effet, la tendance nationale tend plutôt vers 2.1 personnes par ménage et diminue ou stagne entre chaque recensement.

La tendance sur Ligny-le-Ribault est d'autant plus intéressante qu'on observe qu'elle avait amorcé cette diminution depuis 1982. Il faut supposer que la venue de nombreux jeunes ménages avec enfants a inversé ce phénomène.

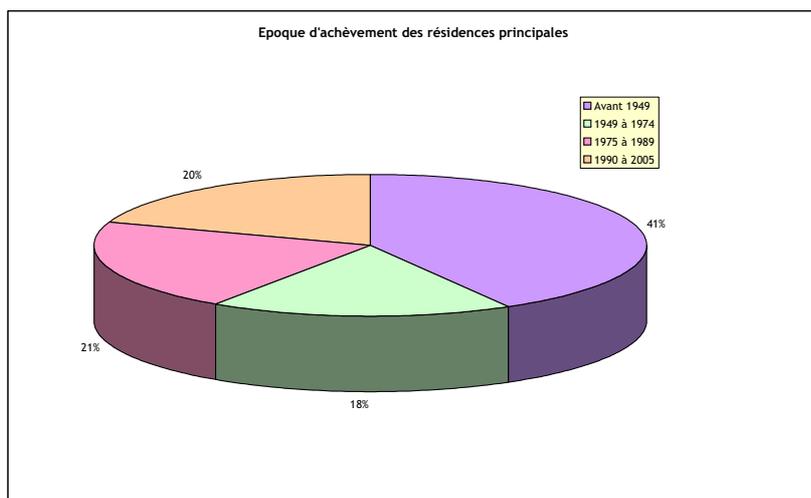
## 2. L'habitat

En 2008, la commune de Ligny-le-Ribault recensait 723 logements contre 621 au recensement de 1999. La majorité de ces logements sont occupés en tant que résidences principales (76.3%).



Le nombre de résidences principales a suivi l'évolution de la croissance démographique : une augmentation constante depuis 1975.

En 2008, le taux de résidences secondaires sur le territoire est de 17,3% et le taux de logements vacants est de 6,4%. Le taux de résidences secondaires tend à diminuer puisqu'il était de 19,3% en 1999. On peut supposer que des résidents secondaires se sont installés définitivement sur le territoire et ont contribué à faire augmenter la population.



L'habitat de Ligny-le-Ribault se caractérise avant tout par une typologie de logements individuels. En effet, on constate qu'il existe 5% d'appartements contre 95% de pavillons.

De même, parmi les 552 résidences principales, 75.6% des occupants sont propriétaires. Les locataires sont minoritaires (21.4% de logements locatifs). En 2008, 5.8% de ces locations étaient des logements dits aidés.

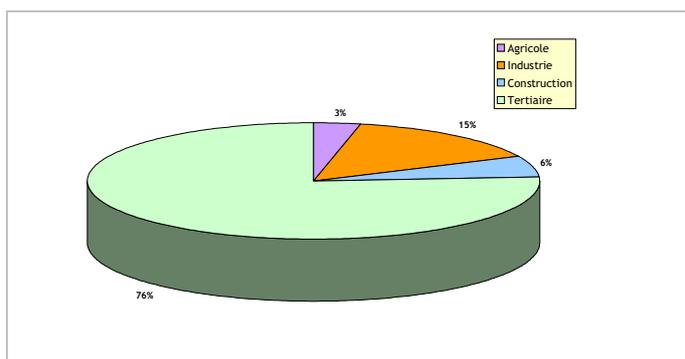
Une grande proportion des résidences principales datent de la première moitié du XXe siècle (41%).

Le développement a été un peu plus soutenu entre 1975 et 1989 grâce aux opérations de lotissement.

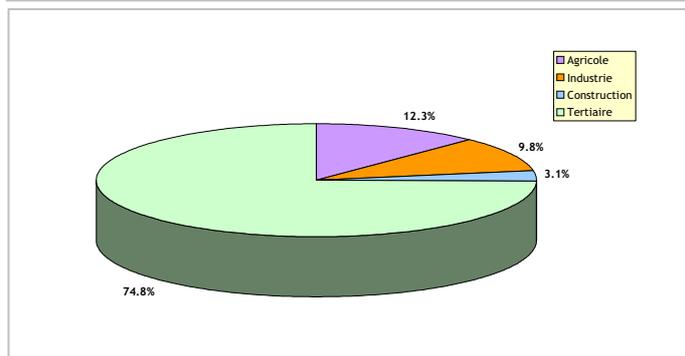
Le nombre de permis accordé pour du logement individuel neuf décroît depuis 1999

### 3. Les activités économiques

#### 3.1 La population active et migrations alternantes



Répartition de la population active par secteurs d'activités.



Répartition des secteurs d'activités des emplois présents sur le territoire communal.

La population active de Ligny-le-Ribault comptait 644 actifs en 2008 contre 517 en 1999. Le taux de chômage a diminué passant de 8,7% en 1999 à 5,9% en 2008.

On constate que le secteur d'emplois dominant demeure le secteur tertiaire puisque 76% de la population est concernée. Ensuite 15% de la population active travaille dans le secteur industriel, 6% dans la construction et seulement 3% dans l'agriculture.

En 2008, 20% de la population active possède un emploi sur la commune de Ligny-le-Ribault contre 21% en 1999. Ce chiffre est révélateur de deux phénomènes :

- ✓ la nouvelle population arrivée sur Ligny-le-Ribault possède un emploi mais en dehors du territoire (bassins d'emplois de la Ferté Saint-Aubin voire d'Orléans),
- ✓ un phénomène de migrations alternantes qui ne fait que croître avec le temps, entraînant de véritables problématiques en terme de transports.

Ainsi, en 1999, la commune offrait 151 emplois :

- × 74,8% lié au secteur tertiaire.
- × 12,3% lié au secteur agricole.
- × 9,8% lié au secteur industriel.
- × 3,1% lié au secteur de la construction.

80% de la population active travaille hors du territoire communal. Il existe une inadéquation entre l'offre et la demande ; inadéquation qui n'est pas liée aux secteurs d'emplois mais plutôt au nombre d'emplois sur la commune qui est très inférieur au nombre d'actifs.

#### 3.2 L'activité agricole

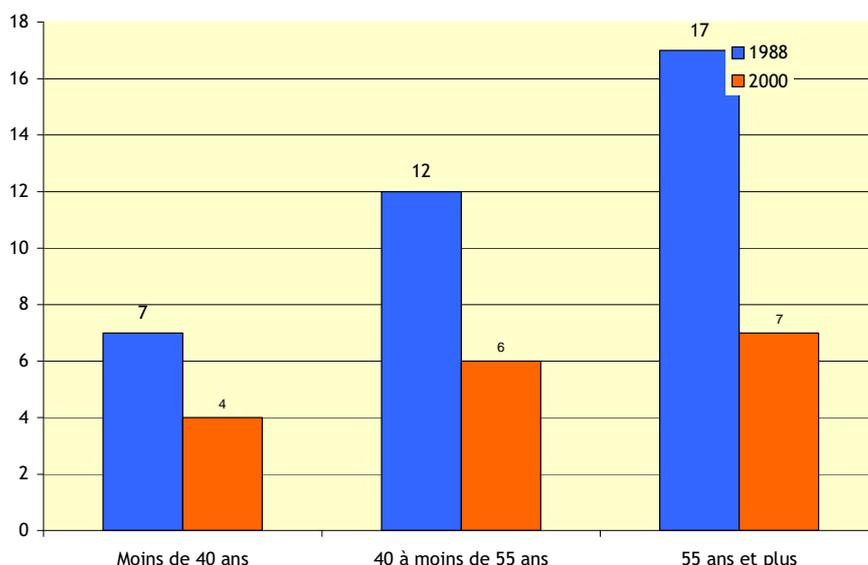
La commune de Ligny-le-Ribault s'étend sur 5 921 ha. La Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale est de 308 ha soit 5 % du territoire. Or la Superficie Agricole Utilisée des exploitations dont le siège est recensé sur la commune est de 399 hectares. Par conséquent, des exploitants cultivent à l'extérieur de la commune. Les 95% restant du territoire communal sont occupés par l'urbanisation et les boisements.

L'agriculture occupe donc une place minime sur le territoire tant pour son rôle paysager que pour la dynamique économique locale.



En 2000, il y avait 16 exploitations (de tout type) à Ligny-le-Ribault (contre 36 en 1988 et 40 en 1979). La taille moyenne des exploitations est de 25 ha. La tendance est à une stagnation de la taille des exploitations et une diminution du nombre d'exploitants qui ne sont pas remplacés après leur cessation d'activité.

On constate en effet que le nombre de chefs d'exploitation a baissé de 36 en 1988 à 17 en 2000. Ils sont répartis de façon assez uniforme par classe d'âge.



Le recensement datant de 2000, on peut supposer que certains exploitants de + de 55 ans sont partis à la retraite. Par conséquent, on constate que le renouvellement des chefs d'exploitation se fait difficilement.

### 3.3 Artisanat, commerces et entreprises

Sources : Site Internet de la CCI du Loiret et Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret

La commune de Ligny-le-Ribault possède sur son territoire un tissu d'activités qui maintient une dynamique locale. Les activités présentes sur la commune sont les suivantes :

- × Une trentaine d'entreprises tertiaires qui se déclinent selon plusieurs catégories :
  - Transports : plusieurs transporteurs routiers de fret
  - Commerce de détails : alimentation sur des éventaires et des marchés,
  - Bureau d'étude : Etudes et conseils en environnement, formation continue pour adultes, organisation de foire, salons, professionnels et congrès, études techniques
  - Services : un coiffeur, un supermarché, location de machines et d'équipements, installation d'équipements thermiques et de climatisation, électriciens, garagiste, magasin vestimentaire, société de holding, peintre en bâtiment,
  - Hôtellerie-restauration : Château du Bon Hôtel, un bar (le Colvert), Saint Anne, Auberge le Saint Hubert,
  - Commerce de proximité dont un supermarché, une boulangerie- pâtisserie, boucherie-charcuterie.
- × 1 entreprise industrielle : fabrication de briques et de tuiles.
- × 2 entreprises dans le bâtiment : travaux de terrassement, construction d'ouvrages de génie civil.
- × 2 entreprises dans l'agriculture (Plantval spécialisée dans la culture de fruits et un élevage de chevaux et autres équidés...)

Il existe un certain nombres de professions libérales sur le territoire : 1 pharmacien, 2 médecins, 3 infirmiers, 1 kinésithérapeute, 1 dentiste.

Il est à noter qu'une installation classée est implantée le long de la RD 61 : une carrière de l'entreprise DE BAUDUS Aymerie.

### 3.4 Le tourisme

La commune possède plusieurs curiosités touristiques et d'activités de loisir :

- ✓ La Tuilerie de la Bretèche
- ✓ Le Château de Bon Hôtel
- ✓ L'Ecomusée
- ✓ Le pré des Saules (parc)
- ✓ Un parcours de pêche
  
- ✓ En projet : le parcours des mares

Une offre d'hébergement diversifiée :

- ✓ 1 gîte d'étape d'une capacité de 16 lits.
- ✓ 2 chambres d'hôtes d'une capacité de 5 lits.
- ✓ 4 gîtes ruraux d'une capacité de 12 lits.



## **IV SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET MOTIVATION DU PROJET COMMUNAL**

### **1. Bilan économique et socio-démographique**

#### 1.1. Enjeu : une croissance démographique vigoureuse

Les enjeux sont :

- ✓ De rechercher un rythme de croissance acceptable pour l'équilibre démographique et social de la commune.
- ✓ D'anticiper et adapter les besoins en matière d'habitat et d'équipements liés:
  - à l'augmentation de la population projetée.
  - au renforcement de l'attractivité résidentielle.

#### 1.2. Enjeu : une population locale relativement jeune

Les enjeux sont :

- ✓ De conforter la venue de jeunes actifs et de ménages avec enfants.
- ✓ D'accompagner le phénomène de desserrement des ménages : action communale en faveur du logement (ie : création de logement communal)
- ✓ D'accompagner la population âgée

#### 1.3. Enjeu : un habitat composé de logements individuels avec une offre locative

Les enjeux sont :

- ✓ De déterminer les futurs secteurs d'habitat
- ✓ De perpétuer l'offre locative en la diversifiant.
- ✓ D'adapter l'offre de logements à la structure des ménages.

#### 1.4. Enjeu : un tissu économique peu développé

Les enjeux sont :

- ✓ D'intégrer architecturalement les entreprises artisanales en leur imposant les mêmes règles architecturales qu'aux habitations.
- ✓ De maintenir les petits commerces qui animent le bourg.
- ✓ De développer les structures d'accueil touristique.

#### 1.5. Une activité agricole « en sursis »

Les enjeux sont de :

- ✓ Recenser les sièges d'exploitation et les parcelles cultivées afin de les protéger par le biais du zonage A.
- ✓ Favoriser la création d'une ferme biologique.

#### 1.6. Equipements et vie locale

Les enjeux sont de :

- ✓ Maintenir les structures scolaires.
- ✓ Prévoir un terrain pour l'aménagement de la déchetterie.
- ✓ Réorganiser les locaux communaux.
- ✓ Développer l'offre en terme de loisir : *réalisation d'équipement sportif, parcours des mares...*

### **2. Paysage et cadre de vie**

#### 2.1. Enjeu : un paysage naturel de qualité avec une remarquable richesse écologique

Les enjeux sont de :

- ✓ Tenir compte de l'intérêt paysager et écologique de la vallée du Cosson.
- ✓ Prendre en compte les milieux naturels sensibles dans le zonage :
  - ✓ Natura 2000 « Grande Sologne »

- ✓ Future zone inondable du Cosson
- ✓ Les milieux humides liés à la présence importante d'étangs et des rus
- ✓ Les nombreux espaces boisés du territoire
- ✓ Prendre en compte des contraintes liées à la section de la RD 15 classée à grande circulation
- ✓ Préserver des éléments du patrimoine naturel : Eléments du paysage à conserver

## 2.2. Enjeux : les hameaux et les écarts éparpillés sur le territoire

Les enjeux sont de :

- ✓ Préserver le caractère typique des écarts en particuliers les écarts constitués des châteaux.
- ✓ Limiter le développement des écarts et des extensions nouvelles autour d'anciens écarts existants.
- ✓ Privilégier plutôt la densification du bourg.

## 2.3. Enjeu : un patrimoine architectural et archéologique à préserver et mettre en valeur

Les enjeux sont de :

- ✓ Mettre en valeur le patrimoine local.
- ✓ Préserver et mettre en valeur les éléments architecturaux relatifs au passé historique de la commune : Eléments du paysage à conserver.
- ✓ Tenir compte des sites de vestiges archéologiques pour les perspectives de développement urbain de la commune.

## 2.4. Enjeu : Paysage et cadre de vie : les déplacements

Les enjeux sont de :

- ✓ Maintenir les itinéraires doux existants et en développer de nouveaux
- ✓ Créer des liaisons inter-quartiers
- ✓ Encourager les déplacements en transport en commun

## 2.5. Enjeu : Paysage et cadre de vie : les perceptions du bourg

Il s'agit de porter une attention particulière à la qualité des entrées de bourg :

- ✓ Maintenir les entrées qui sont de qualité.
- ✓ Réaménager les entrées qui le nécessitent.
- ✓ Éviter le développement linéaire.

## 2.6. Enjeu : Le développement urbain

Les enjeux sont de :

- ✓ Trouver l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des milieux naturels et des paysages.
- ✓ Privilégier les extensions urbaines aux abords des secteurs déjà urbanisés.
- ✓ Maîtriser l'étalement urbain tout en préservant et en valorisant le patrimoine bâti et les équipements publics.
- ✓ Éviter l'urbanisation en bande de type périurbaine le long des principales voies.

## **3. Les réseaux**

### 3.1. Le réseau d'eau potable

Les enjeux sont de :

- ✓ Prendre en compte les contraintes réglementaires dans le cas où des périmètres de protection du captage seraient instaurés.
- ✓ Prévoir une nouvelle zone de forage ou une réserve d'eau avec surpresseur.

### 3.2. Le réseau d'assainissement

Les enjeux sont de :

- ✓ Mettre en cohérence le zonage d'assainissement avec les futures options communales et le futur zonage du PLU.

- ✓ Prévoir un terrain pour la nouvelle station d'épuration (étude spécifique à mener).

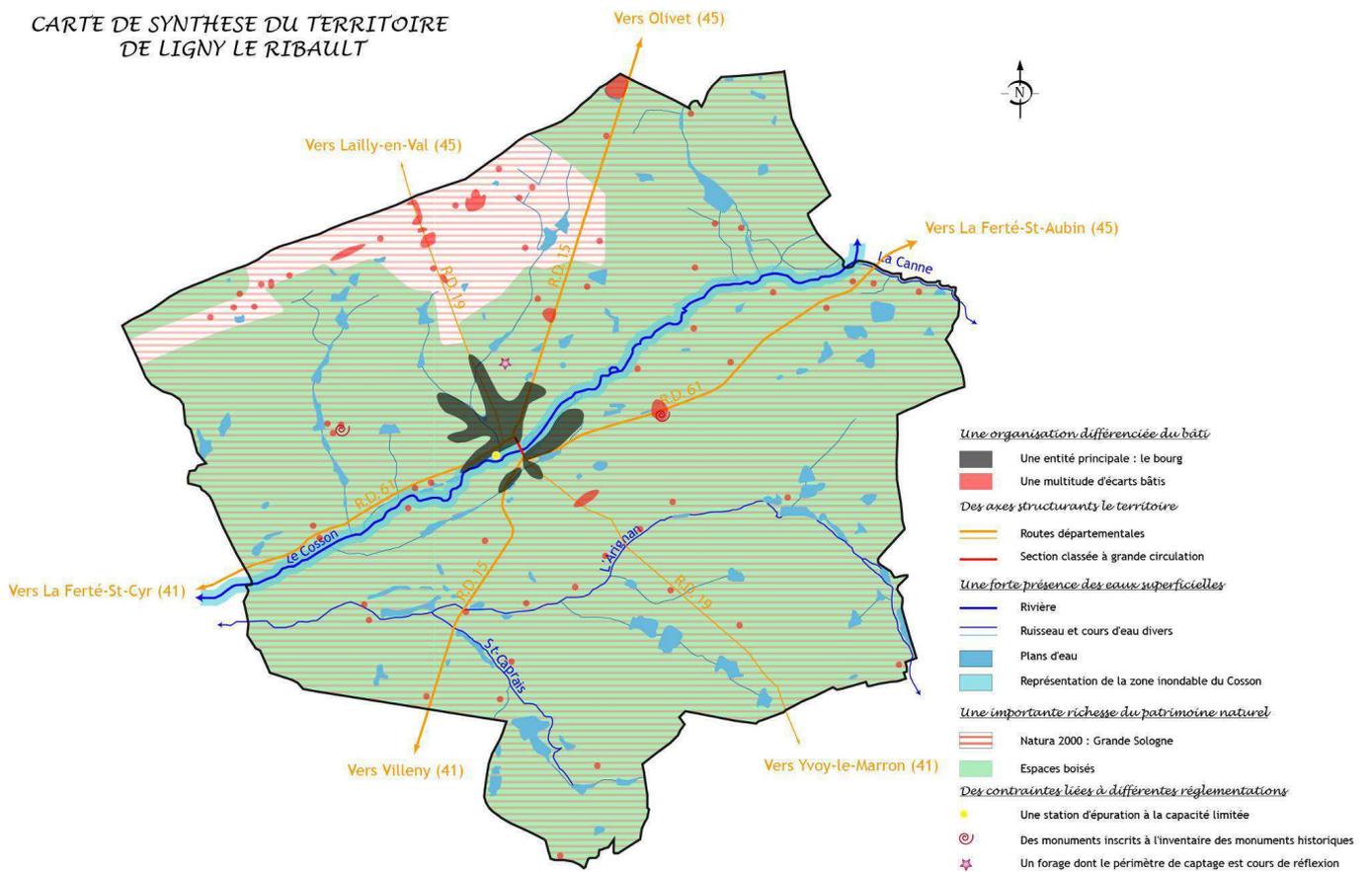
### 3.3. Une défense incendie à structurer

- ✓ Nécessité de mener une réflexion relative à la défense incendie avant d'envisager de nouvelles ouvertures à l'urbanisation notamment en prévoyant de palier au sous dimensionnement du réseau.

### 3.4. Electricité et télécommunication

- ✓ Prise en compte de la desserte électrique et de télécommunication dans la définition des futurs secteurs d'urbanisation.

CARTE DE SYNTHÈSE DU TERRITOIRE  
DE LIGNY LE RIBAUT



# CARTE DES ENJEUX DU TERRITOIRE DE LIGNY LE RIBAUT

